

PLAINE
COMMUNE
S'ENGAGE
POUR LE TRI



Pour bien trier,
à vous de jouer !



GUIDE DU TRI



plaine
commune

GRAND PARIS

- ▶ Vous avez un doute sur le tri de vos déchets ?
- ▶ Vous hésitez entre les différents bacs de tri ?
- ▶ Vous ne savez pas quoi faire de vos déchets encombrants ?

**NE CHERCHEZ PLUS,
LES RÉPONSES SE TROUVENT ICI**



OU ICI



<https://plainecommune.fr/gerersedechets/trier-ses-dechets/>

SOMMAIRE

POURQUOI TRIER ?	4
TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS	6
LES BIODÉCHETS : LE COMPOSTAGE ET LA COLLECTE	8
LE COMPOSTAGE	8
LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES	11
LE VERRE	14
LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS	15
LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE OU D3E)	16
AUTRES DÉCHETS : TEXTILES / DÉCHETS VERTS / MÉDICAMENTS	18
FOCUS SUR LES DÉCHÈTERIES TERRITORIALES	20
LE DEVENIR DES DÉCHETS	22

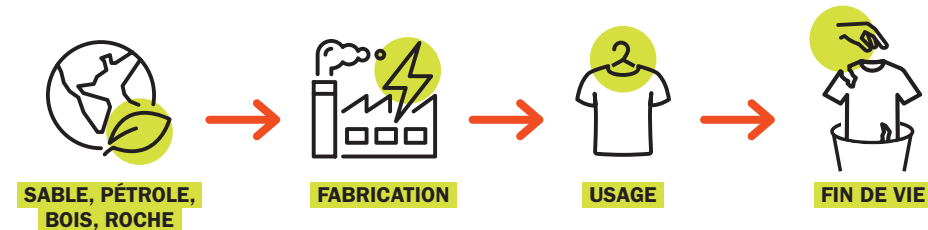
POURQUOI TRIER ?

QU'EST-CE QU'UN DÉCHET ?

Un déchet est quelque chose **qui est jeté** car il n'a plus d'utilité.

COMMENT EST-IL CRÉÉ ?

Avant d'arriver entre nos mains et qu'il soit jeté, **le déchet est passé par plusieurs étapes :**



Chaque habitant de Plaine Commune produit en moyenne **460 kg de déchets par an** (plus d'1,5 kg par jour), soit **deux fois plus** qu'il y a 40 ans.

LE TRI, LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES DÉCHETS PERMETTENT DE :

PRÉSERVER LES RESSOURCES

Un déchet recyclé = de la matière pour fabriquer un nouvel objet = moins besoin d'extraire des ressources.
Par exemple : 1 tonne de papier recyclé c'est 17 arbres préservés.

ÉCONOMISER DE L'ÉNERGIE

Le recyclage a permis d'économiser 60 000 milliards de Watt/heure en France. (source : Ademe 2023)

MOINS POLLUER (AIR + EAU + SOLS)

Plus de déchets recyclés, c'est moins de déchets brûlés en incinérateur ou enfouis en décharge.

LIMITER LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

18,6 millions de tonnes par an de CO₂ ont été évitées par le recyclage en France. (source : Ademe 2023)

RÉDUIRE LES COÛTS

Les poubelles grises coûtent 88,1€/habitant/an alors que les poubelles jaunes coûtent 8,6€/habitant/an. (source : Plaine Commune 2022)

CRÉER DE L'EMPLOI

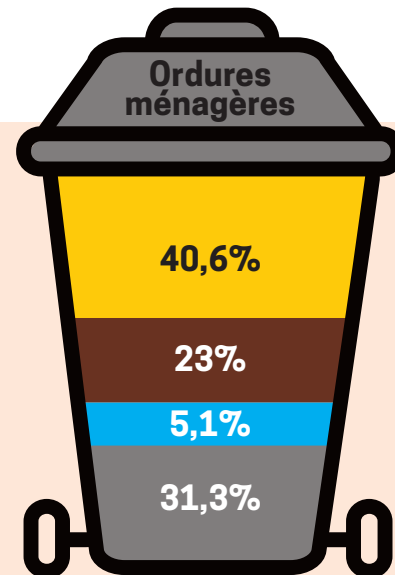
Le recyclage a un autre bénéfice indirect. Pour 10 000 tonnes de déchets traités par an, le recyclage crée en moyenne 115 emplois, soit 50 fois plus que pour leur élimination.

LE SAVIEZ-VOUS ?

À Plaine Commune, on trie en moyenne **17,5 kg** par an et par habitant dans la poubelle jaune.

Cela représente seulement **3,8 %** du total des déchets produits en un an.

Pourtant, **70%** des déchets de notre poubelle d'ordures ménagères pourraient aussi être recyclés ou valorisés.



PAPIERS ET EMBALLAGES + VERRE



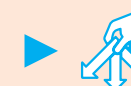
Déchets qui vont dans **les bacs et les bornes de tri jaune** (emballages) ou **les bornes vertes** (verre).

DÉCHETS ALIMENTAIRES ET ORGANIQUES



Déchets pouvant aller dans **le compostage** ou dans **les bornes de déchets alimentaires**.

DÉCHETS BÉNÉFICIAIRES DE FILIÈRES DÉDIÉES



Déchets pouvant être orientés vers **d'autres collectes** (voir les pages suivantes).

AUTRES DÉCHETS



Déchets ayant bien leur place dans la **poubelle des ordures ménagères**.

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

Vous vous demandez quels déchets vous pouvez mettre dans la poubelle jaune ?
Plaine Commune vous donne toutes les consignes de tri.

LES DÉCHETS ACCEPTÉS



TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE :

▪ Bidons, bouteilles en plastiques avec leur bouchon ▪ barquettes en plastique ou polystyrène ▪ films, sacs plastique vides ▪ pots de yaourt ▪ tubes de dentifrice ▪ paquets de chips ▪ sachets...

TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL / ALUMINIUM :

▪ Boîtes de conserves ▪ canettes
▪ barquettes en aluminium, papier d'aluminium ▪ capsules de café
▪ gourdes de compote ▪ bidons en métal ▪ aérosols vides
▪ couvercles de pots et bocaux...



TOUS LES PAPIERS :

▪ Feuilles ▪ enveloppes ▪ journaux, magazines ▪ livres
▪ sacs en papier ▪ cahiers...

TOUS LES CARTONS :

▪ Boîtes de céréales ▪ boîtes d'œufs ▪ rouleaux (papier toilette, essuie-tout) ▪ boîtes à pizza ▪ briques en carton (de lait, de jus, de soupes, de sauces, de crèmes) ▪ boîtes en carton
▪ grands cartons pliés ou coupés...



LES DÉCHETS REFUSÉS



Couches, mouchoirs, objets en plastique, vaisselle jetable en plastique ou bois, cagettes en petits morceaux :

→ À JETER DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

Vêtements, chaussures et sacs :

→ À JETER DANS LES BORNES TEXTILES, RECYCLERIES OU DÉCHÈTERIES

Appareils électriques et électroniques :

→ VOIR PAGE 16

Gros cartons :

→ À JETER EN DÉCHÈTERIE

POUR FAIRE LE TRI À LA MAISON, VOUS POUVEZ UTILISER :



un sac de courses



un bac ou une baignoire



un sac en papier



un carton

VERS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

BOIRE L'EAU DU ROBINET POUR ÉVITER LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE



L'eau en bouteille est 100 à 300 fois plus chère que l'eau du robinet. Comme l'eau en bouteille, l'eau du robinet a une étiquette, sa composition est consultable

ici



LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour être recyclés, les emballages de la poubelle jaune doivent être :

- ▶ Séparés les uns des autres
- ▶ Vidés
- ▶ Sans sac



DIRE NON À LA PUBLICITÉ

Demandez un autocollant pour votre boîte aux lettres en remplissant le formulaire [ici](#)

Vous pouvez aussi appeler bienENTENDU au 01 87 01 87 87



LES BIODÉCHETS : LE COMPOSTAGE ET LA COLLECTE

LE COMPOSTAGE

Composter ses déchets alimentaires et de jardin permet à la fois de réduire ses déchets d'environ 30kg/an/habitant et de produire un engrais de qualité pour les plantes et le jardin.

✓ LES DÉCHETS ACCEPTÉS



DÉCHETS DE CUISINE :

▪ Épluchures de légumes et de fruits ▪ marc de café et sachets de thé ▪ coquilles d'œufs écrasées ▪ peaux d'agrumes ▪ restes de repas ▪ boîtes d'œufs en carton (en petits morceaux)

DÉCHETS DE MAISON :

▪ Papiers usagés du type essuie-tout ▪ cartons bruns découpés ▪ copeaux et sciures de bois en petite quantité



DÉCHETS DE JARDIN :

▪ Fleurs fanées (même malades) ▪ feuilles mortes ▪ broyats ▪ résidus de massifs (coupés) ▪ mauvaises herbes ▪ tontes de pelouse en petite quantité

✗ LES DÉCHETS REFUSÉS



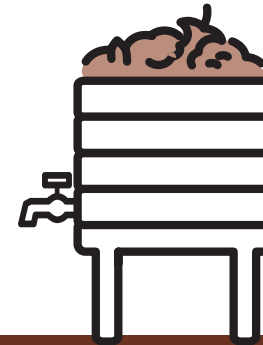
> **Cuisine** : Viandes, poissons, os, fruits de mer, fromages et laitages, pain en grande quantité
> **Maison** : poussières et sacs d'aspirateur, cendre de charbon de bois

→ **À JETER**
DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

Tontes de pelouse en grande quantité, grandes branches non broyées

→ **À APPORTER**
À LA DÉCHÈTERIE
(voir page 20)

COMMENT SE LANCER ? DANS LE COMPOSTAGE ?



COMPOSTER CHEZ SOI

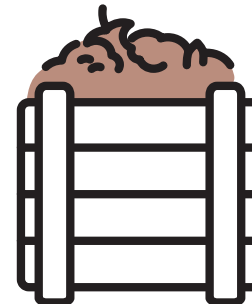
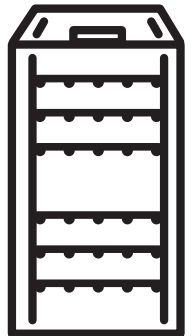
Le composteur nécessite d'avoir un espace extérieur comme un jardin ou une cour.

Le lombricomposteur est idéal en appartement.

**INSCRIVEZ-VOUS À UN ATELIER
ET REPARTEZ GRATUITEMENT
AVEC UN COMPOSTEUR OU
UN LOMBRICOMPOSTEUR**

Rendez-vous sur

plainecommune.fr/compostage/



COMPOSTER COLLECTIVEMENT

Vous souhaitez composter avec vos voisins en pied d'immeuble ou dans un jardin partagé ?

Rendez-vous sur plainecommune.fr/compostage/



Les déchets alimentaires
représentent environ
23 % de la poubelle d'ordures ménagères
des habitant.es de Plaine Commune et
sont constitués de plus de **70 % d'eau**.

Si ces déchets sont mis avec les ordures
ménagères dans le bac gris, ils partent
en incinération, ce qui revient à brûler de l'eau
alors qu'on peut en faire du compost ou du gaz !

Trier ses déchets alimentaires permet
de les transformer en gaz et en compost !

LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Des bornes marron sont à disposition dans la rue
dans certaines zones du territoire pour
déposer vos déchets alimentaires.

Voir s'il y a une borne proche de chez soi
en flashant ce QR code



✓ LES DÉCHETS ACCEPTÉS



DÉCHETS DE PRÉPARATIONS ET RESTES DE REPAS :

- Épluchures de légumes et de fruits ▪ coquilles d'œuf ▪ fruits secs ▪ sauces ▪ féculents ▪ os ▪ découpes et restes de viandes
- charcuteries ▪ arêtes et restes de poisson ▪ crustacés et restes de fromage ▪ pain sec ▪ restes de pâtisseries...

LES PRODUITS ALIMENTAIRES PÉRIMÉS :

- Légumes ▪ fruits ▪ viandes ▪ charcuteries, poissons ▪ laitage et pâtisseries...
- Attention :** Ne pas mettre l'emballage !



AUTRES :

- Thé avec ou sans sachet en papier
- café avec ou sans filtre ▪ serviettes et essuie-tout

✗ LES DÉCHETS REFUSÉS



Litière animale, vaisselle jetable,
sachet de thé en plastique ou
avec une agrafe, les coquilles
de fruits de mer

→ **À JETER DANS
LE BAC DES ORDURES
MÉNAGÈRES**

Emballages plastique

→ **À JETER DANS LA POUBELLE JAUNE**

Les déchets verts (déchets de jardin,
tonte de pelouse, produits d'élagage...),
les cagettes en bois, les huiles

→ **À APPORTER À LA DÉCHÈTERIE
(voir page 20)**

COMMENT TRIER MES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

- ▶ Je prépare mes repas ou je jardine
- ▶ Je jette mes déchets alimentaires (épluchures, restes de repas)
 - Dans un bioseau ou un contenant (saladier, boîte hermétique...)
 - Je peux placer des morceaux de cartons ou de boîtes d'œufs au fond du contenant pour absorber les jus
- ▶ Je vide mon contenant dans un.e bac/borne marron à proximité
 - Tous les 2 jours ou au moins 2 fois par semaine
- ▶ Je rince / lave ma boîte après avoir vidé mes biodéchets



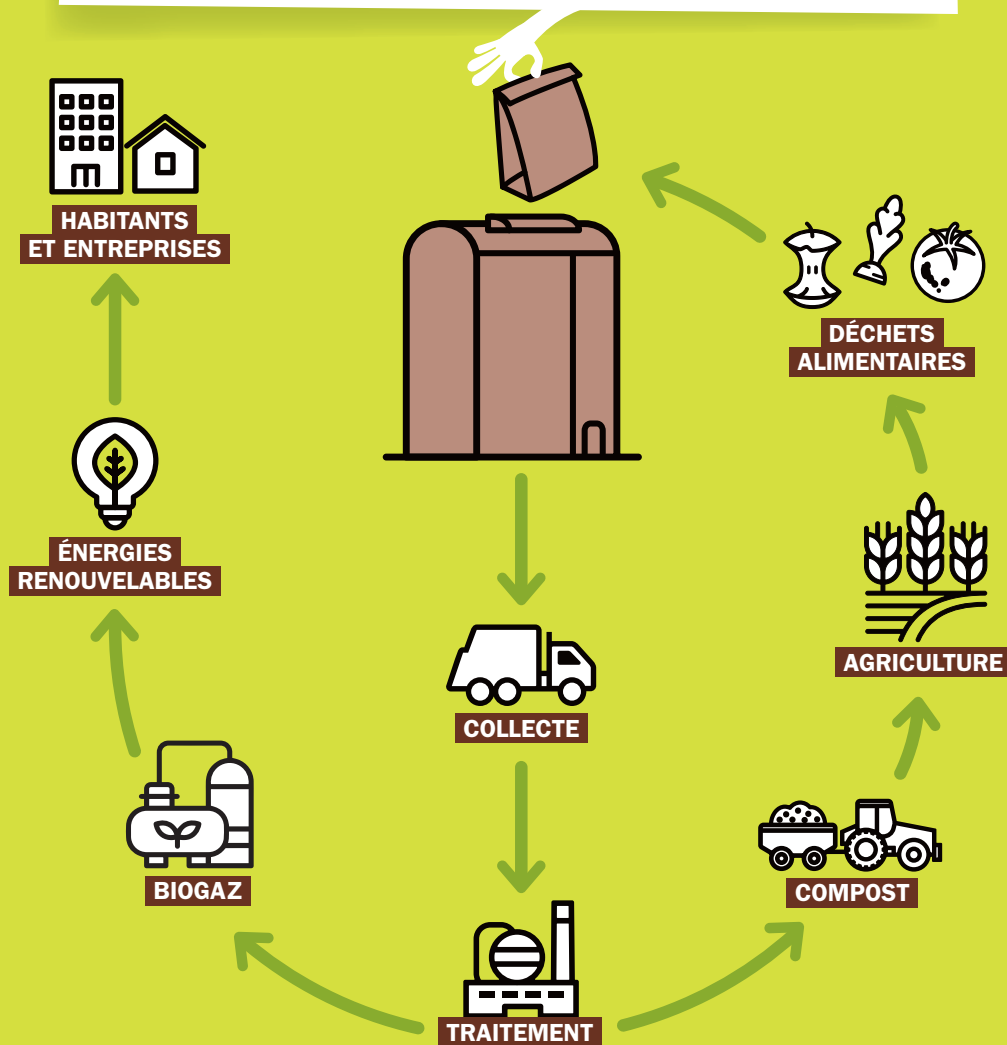
COMMENT DÉPOSER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

En vrac, dans un sac kraft ou dans un sac transparent compostable (Norme NFT 51-800 ou « Ok compost home »)



LE CYCLE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES :

- ▶ Les déchets alimentaires dans les bornes sont **collectés**
- ▶ Les déchets alimentaires sont traités : **c'est la méthanisation**
- ▶ **Du biogaz est créé ! C'est de l'énergie renouvelable**
Il sera distribué aux habitants et entreprises (chauffage / cuisson)
- ▶ **Ou de l'engrais est produit !** Il sera utilisé dans l'agriculture pour faire pousser des fruits et légumes... qui seront ensuite consommés.



LE VERRE



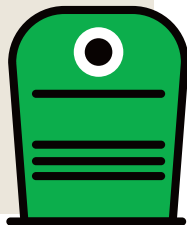
MAIS OÙ DÉPOSER LE VERRE ?

À la borne la plus proche de chez soi !

La carte de tous les points d'apport volontaire à Plaine Commune est disponible sur le site internet (gérer ses déchets > trier son verre) ou en flashant **ce QR code**



À Épinay-sur-Seine, le verre est collecté en porte-à-porte.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le verre est créé à partir de sable (silice) chauffé à très haute température. Il ne se recycle pas une fois, ni deux, mais... à l'infini !

VERS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

RÉUTILISER SES POTS ET BOCAUX À LA MAISON :

stockage d'aliments, vase, bougeoir...



LES DÉCHETS ACCEPTÉS

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE :

- Bouteilles : jus, soda, alcool, ...
- Pots et bocaux : mayonnaise, condiments, confitures, ...
- Flacons : parfum, vernis, spray, ...



LES DÉCHETS REFUSÉS

Vaisselle cassée (les verres de table), bouchons en liège :

→ À JETER DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

Ampoules :

→ À RAMENER AU MAGASIN, POINT DE COLLECTE OU DÉCHÈTERIE



Bouchons / couvercles en plastique ou métal :

→ À DÉPOSER DANS LE BAC JAUNE

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont collectés tous les 15 jours.

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

- Les meubles divers,
- les cartons volumineux,
- la ferraille,
- les matelas et sommiers



LES DÉCHETS REFUSÉS

Les gravats, les déchets verts, le bois, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les déchets toxiques et les pneus

→ À APPORTER À LA DÉCHÈTERIE (voir page 20)



CONNAÎTRE LES JOURS DE COLLECTE :

Vous pouvez connaître vos jours de collecte, en consultant votre calendrier de collecte ou en flashant

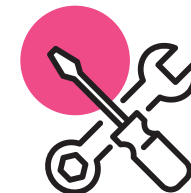
ce QR code



VERS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

AVANT DE DÉPOSER VOS OBJETS AUX ENCOMBRANTS, VOICI D'AUTRES SOLUTIONS :

- ▶ Entretien et réparer ses objets (<https://www.reparateurs.artisanat.fr/>)
- ▶ Donner ou vendre les objets en bon état dont on n'a plus besoin (leboncoin, geev, ...)
- ▶ Louer ou emprunter les objets occasionnels



LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE OU D3E)

Plusieurs dispositifs existent : pour le gros électroménager et pour les petits appareils électriques et électroniques.

QUE FAIRE DU GROS ÉLECTROMÉNAGER ?

► Une collecte se fait chez vous grâce à Ecosystem !

Flashez ce QR code

pour réserver un créneau ou rendez-vous sur le site www.jedonnemonelectromenager.fr

Attention :

il faut débrancher et rendre accessible l'électroménager et être présent lors du créneau de collecte (gardez votre téléphone à proximité).

► Je peux également les rendre lorsque j'achète un appareil neuf !

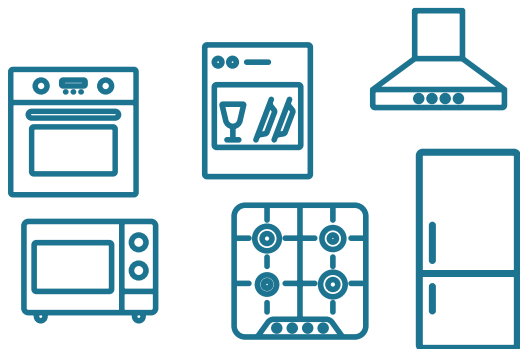


Ne sortez pas votre appareil sur le trottoir !



LES DÉCHETS ACCEPTÉS

- cave à vin
- congélateur
- cuisinière
- four, four à micro-ondes
- hotte aspirante
- lave-vaisselle, lave-linge
- plaque de cuisson
- réfrigérateur
- sèche-linge



QUE FAIRE DES PETITS APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES ?

Ampoules, téléphones, batteries, écouteurs, piles, ...
Plusieurs solutions s'offrent à vous :

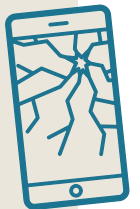
► Je leur donne une deuxième vie :

- Je les fais réparer (pour trouver un endroit : <https://www.reparateurs.artisanat.fr/>)
- Je les vends (sur leboncoin par exemple)
- Je les donne (à mes proches, geev, ressourceries, ...)

► Je les recycle :

- Je les dépose en grande surfaces ou dans des commerces spécialisés
- Je les rends lorsque j'achète un appareil neuf
- Je les dépose en déchèteries dans les bacs dédiés
- Je les dépose aux points de collectes solidaires : <https://proximite.ecosystem.eco/seine-saint-denis>
- Pour les téléphones, je peux aussi les envoyer : <https://jedonnemontelephone.fr/>

Pour trouver les lieux pour faire réparer ou pour déposer mon électroménager, **flashez le QR code** ou rendez-vous sur le site <https://www.ecosystem.eco/donner-recycler/>



AUTRES DÉCHETS : TEXTILES / DÉCHETS VERTS / MÉDICAMENTS

Que faire des autres déchets ?

Les textiles, les médicaments et les déchets verts ont des collectes spécifiques !

LES TEXTILES

Vêtements, linge de maison, chaussures et sacs.

▶ À déposer dans une borne textile.

Pour trouver la borne la plus proche **flashez le QR code**

<https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

- Textiles propres dans un sac fermé (30L)
- Chaussures dans un autre sac, attachées entre elles

Ne pas mettre les vêtements humides,
tachés de peinture ou de produits chimiques

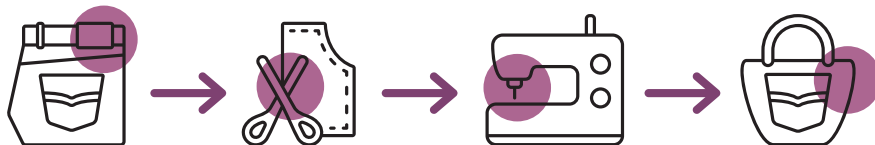
➔ **À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE**



VERS LA RÉDUCTION
DES DÉCHETS

**PLUSIEURS AUTRES SOLUTIONS EXISTENT
POUR FAIRE DURER DANS LE TEMPS LES TEXTILES :**

- ▶ Achat et vente d'occasion pour les vêtements en bon état (vinted, leboncoin...)
- ▶ Louer ou emprunter des vêtements pour des occasions
- ▶ Réparer les textiles ou les transformer (upcycling)



LES DÉCHETS VERTS

Tontes de pelouse,
produits d'élagage,
feuilles, branchages, ...

➔ **À DÉPOSER
EN DÉCHÈTERIE
OU À COMPOSTER**

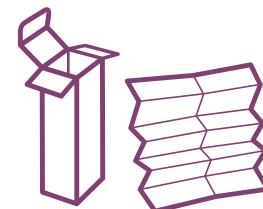
LES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS OU PÉRIMÉS

Plaquettes de comprimés, gélules, sirops, pommades, aérosols, ...

➔ **ILS SONT À RAPPORTEUR À LA PHARMACIE !**

▪ Les boîtes et les notices sont
à déposer **dans le bac jaune.**

▪ Les ampoules et blisters vides
dans le bac d'ordures ménagères.



LE SAVIEZ-VOUS?

Vous pouvez jardiner autrement.
Les déchets verts peuvent être utilisés
de multiples façons au jardin et retourner
à la terre.

▶ Consulter les guides de l'ADEME
dont Jardiner 100% naturel :
bibliothèque.ademe.fr



FOCUS SUR LES DÉCHÈTERIES TERRITORIALES

Les déchèteries permettent de trier et d'évacuer les déchets encombrants et les déchets spécifiques et chimiques qui sont exclus des collectes classiques. Plaine Commune compte 3 déchèteries territoriales.

Elles sont accessibles à tout.e.s les habitant.es du territoire munis.es d'une carte d'accès (à obtenir lors de la première visite).

► Les déchèteries à Plaine Commune :

PIERREFITTE-SUR-SEINE

102-104 rue d'Amiens

- Lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 18h30
- Mardi, jeudi, samedi et dimanche de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

AUBERVILLIERS

Rue des Bergeries

- Mardi, jeudi, samedi et dimanche de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30
- Lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 18h30

ÉPINAY-SUR-SEINE

9 bis rue de l'Yser

- Lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanches de 9h à 18h30
- Mardi et jeudi de 12h à 18h30

POUR PLUS D'INFOS SUR LES DÉCHETS ACCEPTÉS

Rendez-vous sur : <https://plainecommune.fr/services/gerer-ses-dechets/trouver-une-decheterie/>

VERS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

LES VÉLOS PEUVENT MAINTENANT ÊTRE DÉPOSÉS À LA DÉCHÈTERIE

Un partenariat avec des acteurs du territoire permet de les remettre en état et de les revendre à prix solidaires.



✓ LES DÉCHETS ACCEPTÉS

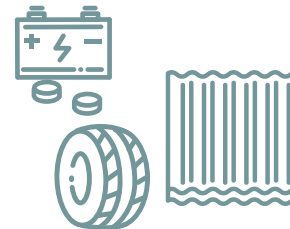
DÉCHETS NON DANGEREUX :

- Les déchets verts ▪ bois
- cartons (propres, pliés et aplatis)
- ferrailles et métaux non ferreux ▪ meubles
- tout venant ménager (moquettes, polystyrènes, plâtre, vitres, laine de verre, ...)
- gravats (terres, matériaux de démolition ou de bricolage, pierres, béton non armé, carrelage, briques, ...) ▪ verre ▪ vêtements
- huiles de vidange (sauf à la déchèterie d'Aubervilliers), huiles végétales alimentaires usagées



LES DÉCHETS DANGEREUX :

- déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)
- sources lumineuses ▪ piles, accumulateurs et batteries
- déchets diffus spécifiques - DDS -
- pneumatiques (sauf à la déchèterie d'Aubervilliers)
- toners et cartouches d'encre vides
- déchets d'amiante en quantité limitée



✗ LES DÉCHETS REFUSÉS



Ordures ménagères résiduelle :

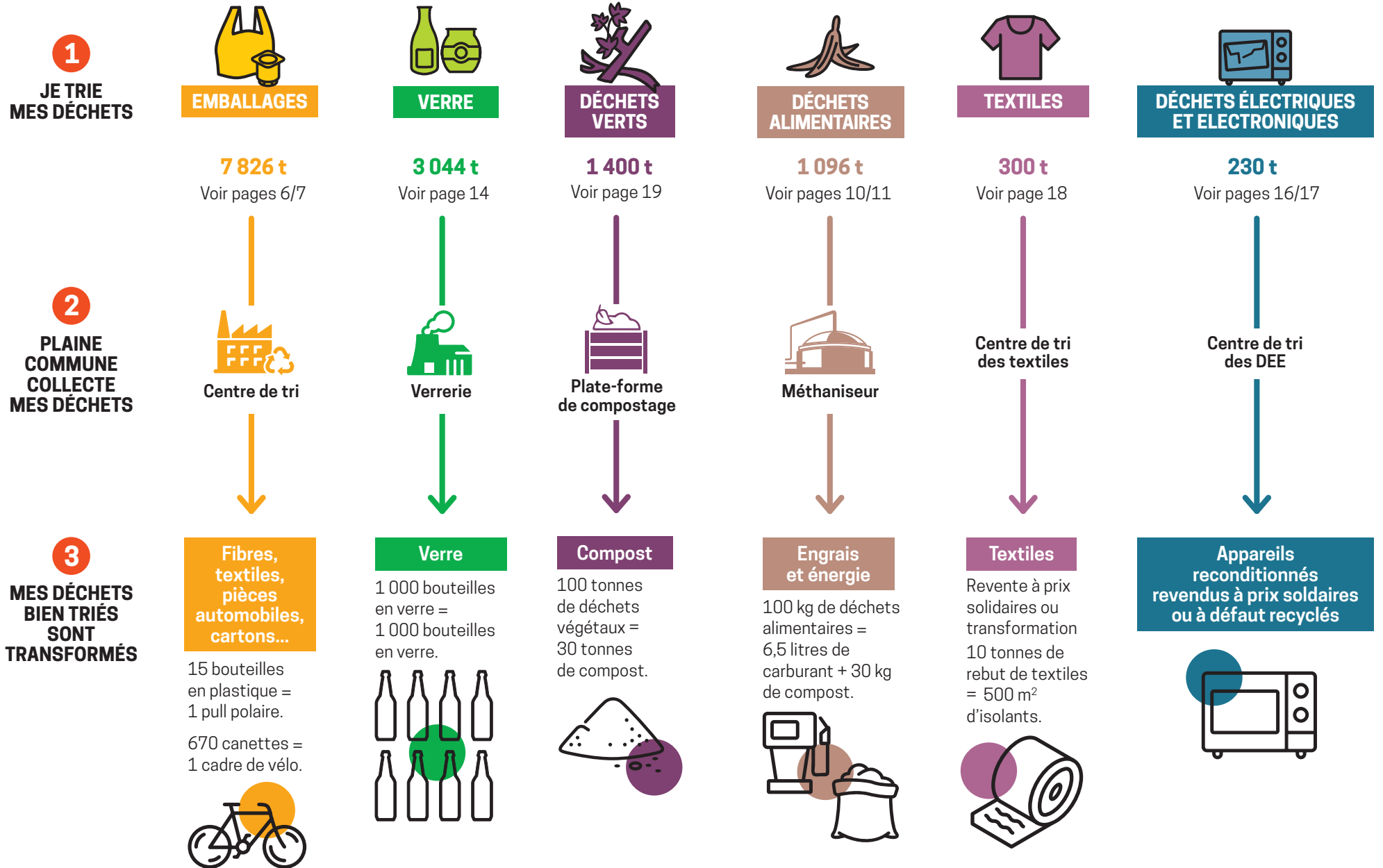
tous les déchets de la poubelle grise, les déchets alimentaires

➔ **À JETER DANS LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES**

Huiles minérales usagées contenant des PCB (polychlorobiphényles) ; carburants automobiles, fioul / mazout ; véhicules hors d'usage, carcasses de véhicule ; produits explosifs et radioactifs ; fusées de détresse et produits pyrotechniques

➔ **POUR CONNAÎTRE LES SOLUTIONS D'ÉLIMINATION DE CE TYPE DE DÉCHET, SE RAPPROCHER DU COMMERÇANT QUI VEND CE TYPE DE PRODUIT OU SPÉCIALISTES.**

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS ?



LE TRI EST L'AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS !

VOTRE GESTE DE TRI CONTRIBUE
À ÉCONOMISER DES RESSOURCES NATURELLES,
À ÉCONOMISER DE L'ÉNERGIE
ET À LIMITER LES POLLUTIONS.

PLUS D'INFOS SUR :

plainecommune.fr/gerersesdechets/trier-ses-dechets/



CALENDRIER DE COLLECTE :

plainecommune.fr/collecte/



**LE TRI
+ FACILE**



CITEO



01 87 01 87 87
POSEZ DES QUESTIONS



bienVU
Plaine Commune

**SIGNEZ
UN PROBLÈME**

Contactez
Plaine Commune

